

Jacques-Olivier Boudon, L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)

Paris, Éd. du Cerf, 1996, 589 p., préface de Jean-Marie Mayeur

Hinweis: Diese Rezension übernehmen wir mit freundlicher Genehmigung aus der [Revue de droit canonique \(Strasbourg\)](#).

Thèse soutenue en Sorbonne fin 1991 sous la direction de M. Jean-Marie Mayeur, l'ouvrage de J.-O. Boudon étudie le corps épiscopal français pour l'ensemble du XIX^e siècle, de la première promotion effectuée en vertu du nouveau régime (1802) jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État (1905). Ce travail s'inscrit dans une grande tradition historiographique par le choix d'un corpus bien délimité, les 515 évêques concordataires, examinés à l'aide d'archives bien répertoriées, publiques surtout mais aussi vaticanes et diocésaines. Il met en lumière l'intérêt des biographies composées par les érudits d'autrefois : voir le précieux répertoire des pages 558 à 570. Au sein de l'histoire religieuse contemporaine, l'auteur vient rajeunir un courant qui s'étiolait : l'histoire quantitative. J.-O. Boudon aime les chiffres - cf. les 35 tableaux et graphiques - et parvient à les rendre aimables en usant avec brio de la méthode prosopographique et de l'analyse sérielle. 1

Une première partie s'attache aux origines et à la formation de cet épiscopat. L'A. souligne le caractère urbain d'un recrutement qui s'effectue principalement dans le monde des notables. Toutefois, le poids de la noblesse s'amenuise après 1830 tandis que s'accroît celui de la petite bourgeoisie et des " paysans mitrés ", faisant de l'épiscopat " l'une des élites les plus ouvertes de la société française ". Le grand séminaire, sur le modèle sulpicien, l'emporte nettement dans la formation des futurs évêques sur les facultés de théologie dont l'A. rappelle utilement les vicissitudes. Dans une seconde partie consacrée à la vie sacerdotale, le profil de l'épiscopable est scruté sous trois angles : le cursus ecclésiastique, l'option ecclésiologique et la production intellectuelle. Au vicaire général gallican modéré du premier XIX^e siècle, se substitue progressivement l'ancien curé ou professeur plus ultramontain. L'A. insiste cependant sur le décalage persistant entre un clergé rural devenu farouchement romain et un épiscopat érudit, formé en ville, et qui cultive, en dépit d'une adhésion au principe de l'infaillibilité pontificale, le goût pour une certaine distance à l'égard de Rome. 2

Une grosse troisième partie retiendra spécialement l'attention du canoniste car elle traite des " modalités d'accès à l'épiscopat ". Un premier constat 3

s'impose : conformément à la lettre du Concordat, l'État exerce pleinement son droit de nomination. La fidélité au régime politique ou, au moins, un esprit de conciliation est un prérequis incontournable pour l'accession à l'épiscopat. Le parrainage politique de niveau ministériel représente aussi un atout réel. Pendant le Premier Empire et la Restauration, l'État impose ses candidats à travers notamment la Grande Aumônerie impériale puis royale. La Monarchie de Juillet marque un tournant : entre 1832 et 1839, se met en place " le système de recrutement épiscopal, appelé à durer, bon an mal an, jusqu'en 1902 ", date de l'ultime promotion. Ce système s'appuie d'abord sur la direction des Cultes qui constitue un vivier d'épiscopables dont les dossiers sont tenus à jour et qui prépare les nominations : la longévité des fonctionnaires (par exemple M. Dumay sous la iii^e République) leur confère parfois plus d'autorité qu'au ministre compétent. Une partie des évêques, qualifiés par l'A. de " grands électeurs ", est associée à la prise de décision par le jeu des recommandations. L'influence, entre autres, de Mgr Gallard sous Louis-Philippe, de Mgr Darboy sous Napoléon III, du cardinal Donnet de 1835 à sa mort en 1883, est bien analysée. Le troisième pilier du système est, hormis les courtes périodes de crise, la recherche d'une entente préalable avec le Saint-Siège, principalement mais non exclusivement par l'intermédiaire du nonce. La défaveur romaine envers un candidat s'exprime par le qualificatif d'ambitieux ou par une allusion, souvent très floue, à l'argument canonique (les mœurs). La négociation met en œuvre une palette de moyens : simple retard à la promotion, exigence d'une lettre de soumission ou d'une visite à Rome, nomination à un siège plus modeste, refus d'une translation à un archevêché, nomination à un siège *in partibus* ; parfois le Saint-Siège agrée des candidats gouvernementaux qu'il rejetait énergiquement, moyennant la nomination de prêtres qui ont sa faveur. En rejetant ce droit de regard peu à peu acquis par le Saint-Siège, le ministère Combes inaugure un " discordat " qui aboutit à la Séparation.

Par delà les statistiques, les procédures et des itinéraires personnels quelquefois pittoresques, J.-O. Boudon invite à une relecture fine, infiniment nuancée, de périodes d'histoire de l'Église de France que l'on croyait bien connaître comme la Monarchie de Juillet ou le Second Empire. Tel n'est pas le moindre mérite de ce livre.

4

Luc Perrin